

# **NIGER 2017 RAPPORT SUR LA LIBERTÉ RELIGIEUSE INTERNATIONALE**

## **Résumé**

La Constitution interdit la discrimination religieuse et prévoit la liberté de religion et de culte compatibles avec l'ordre public, la paix sociale et l'unité nationale. Il prévoit la séparation de l'État et de la religion et interdit les partis politiques à caractère religieux. Le gouvernement interdit le voile intégral dans la Région de Diffa en vertu des dispositions sur l'état d'urgence pour empêcher la dissimulation de bombes et d'armes. Le gouvernement interdit également les manifestations publiques de prosélytisme en plein air en raison de préoccupations sécuritaires évoquées plus haut. La police a arrêté un activiste de la société civile le 27 août en lien avec une conversation postée sur les médias sociaux indiquant que des membres du Conseil islamique, un organe consultatif gouvernemental, avaient accepté des pots-de-vin pour changer la date de la célébration de la fête de l'Aïd al-Adha. Un juge l'a relâché sans inculpation le 11 septembre. Le gouvernement a créé un forum islamique dans le but d'uniformiser la pratique de l'islam dans le pays et d'empêcher l'utilisation des institutions islamiques pour répandre l'extrémisme islamique.

Les représentants des communautés musulmanes et chrétiennes ont rapporté de bonnes relations, y compris des interactions continues à travers un forum islamo-chrétien. Néanmoins, certaines sources ont déclaré que la pratique de l'observation des fêtes religieuses de l'un et l'autre diminuait et que certains groupes musulmans étaient opposés au forum.

L'Ambassadeur des USA et des représentants de l'ambassade ont continué le plaidoyer en faveur de la liberté de religion et la tolérance au moyen de rencontres avec les membres du gouvernement. Des représentants de l'ambassade ont rencontré des représentants musulmans et chrétiens et ont soutenu des dialogues intra et interconfessionnels à travers le pays. L'ambassade a organisé des événements et organisé des activités de sensibilisation avec des dirigeants religieux et de la société civile pour promouvoir la tolérance religieuse et encourager le dialogue interconfessionnel, y compris plusieurs cérémonies de rupture de jeûne interconfessionnelles.

## **Section I. Démographie Religieuse**

Le gouvernement des États-Unis estime la population totale à 19,2 millions (estimation de juillet 2017). Selon le Ministère de l'Intérieur (MI), plus de 98% de la population est musulmane. Environ 95% des musulmans sont sunnites et 5% chiïtes. Les groupes catholiques et protestants représentent moins de 2% de la population. Il y a quelques milliers de Bahais, qui résident principalement à Niamey et dans les communautés du côté ouest du fleuve Niger. Un petit pourcentage de la population adhère principalement aux croyances religieuses indigènes. Certaines pratiques animistes persistent culturellement chez la majorité musulmane, bien qu'elles soient devenues beaucoup moins fréquentes au cours de la dernière décennie.

## **Section II. Statut du Respect du Gouvernement pour la Liberté Religieuse**

### **Cadre juridique**

La Constitution interdit la discrimination religieuse, spécifie la séparation de la religion et de l'État comme un principe inaltérable, et stipule l'égalité devant la loi pour tous, indépendamment de l'appartenance religieuse. Il prévoit la liberté de conscience, de religion, de culte et d'expression de la foi dans le respect de l'ordre public, la paix sociale et l'unité nationale. La constitution stipule également qu'aucune religion ou foi ne peut revendiquer le pouvoir politique ou intervenir dans les affaires de l'État et interdit les partis politiques qui sont basés sur l'affiliation religieuse.

Les organisations non gouvernementales, y compris les organisations religieuses, doivent être déclarées auprès du Ministère de l'Intérieur. L'approbation de leur enregistrement est basée sur la soumission de documents administratifs et légaux requis, tels que le règlement intérieur de l'organisation, ainsi qu'une enquête de moralité de ses dirigeants. Bien que certaines organisations religieuses non déclarées fonctionnent sans autorisation dans des zones reculées, seules les organisations déclarées sont des entités juridiquement reconnues. Le Ministère de l'Intérieur exige que les Ulémas s'adressant à une grande audience nationale doivent appartenir à une organisation religieuse reconnue ou obtenir un permis spécial. Les groupes non reconnus ne sont pas légaux et ne sont pas autorisés à mener des activités.

Les groupes religieux déclarés qui souhaitent obtenir un statut légal permanent doivent être soumis à un examen triennal et une période d'essai avant que le Bureau des Affaires Religieuses, qui relève du Ministère de l'Intérieur, accorde un changement de statut légal de probationnaire à permanent.

La constitution précise que le Président, le Premier Ministre et le Président de l'Assemblée Nationale doivent prêter serment, lorsqu'ils prennent leurs fonctions, sur le livre sacré de leur religion. Selon la loi, d'autres hauts fonctionnaires sont également tenus de prêter un serment religieux lorsqu'ils entrent en fonction.

Le gouvernement interdit le voile intégral dans la Région de Diffa en vertu des dispositions sur l'état d'urgence pour empêcher la dissimulation de bombes et d'armes.

Le gouvernement interdit les manifestations publiques de prosélytisme en plein air de tous les groupes religieux en raison des préoccupations de sécurité mentionnées. Il n'y a aucune restriction au prosélytisme privé pacifique ou à la conversion des croyances religieuses personnelles d'un individu d'une foi religieuse à une autre, aussi longtemps que le groupe adoptant la conversion est enregistré auprès du gouvernement.

La création d'une école privée par une association religieuse doit recevoir l'assentiment du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de l'Education compétent (primaire, secondaire, supérieur ou professionnel). Les écoles coraniques privées, créées uniquement pour enseigner le Coran sans fournir d'autre éducation, ne sont pas réglementées. Les écoles publiques traditionnelles ne fournissent pas d'éducation religieuse. Le gouvernement finance un petit nombre d'écoles primaires spéciales (appelées « écoles franco-arabes ») qui incluent un enseignement islamique dans le cadre du programme d'études.

Il n'y a pas de restrictions à la délivrance de visas pour les représentants religieux en visite; cependant, la résidence permanente des représentants religieux étrangers doit être approuvée par le Ministère de l'Intérieur.

Le pays est partie prenante de l'accord international relatif aux droits civils et politiques.

## **Pratiques gouvernementales**

Le 27 août, la police a arrêté le militant de la société civile Sirajo Issa, président du Mouvement des Jeunes pour l'Emergence du Niger. Issa aurait été arrêté en relation avec une conversation WhatsApp qu'il avait initiée, affirmant que des membres du Conseil islamique avaient accepté un pot-de-vin en échange de changer la date de célébration de la fête de l'Aïd al-Adha du 1er septembre au 2 septembre pour éviter sa tenue un vendredi, qui selon la tradition locale est porteur de malchance. Il a été libéré sans inculpation le 11 septembre.

Le gouvernement a indiqué qu'il répondait aux préoccupations concernant la pratique non réglementée de l'islam, y compris l'incursion de groupes islamiques étrangers, l'application incohérente des pratiques islamiques et l'augmentation possible de l'extrémisme islamique, en organisant un forum islamique avec l'objectif déclaré de normaliser la pratique de l'islam dans le pays. La Direction des Affaires Religieuses (au sein du Ministère de l'Intérieur) a organisé le forum en octobre avec une tournée nationale impliquant des représentants musulmans. Le forum s'est réuni en fin novembre avec environ 200 participants de plus de 50 organisations et a commencé à travailler en discutant sur la manière dont la création de normes et la supervision de la pratique de l'islam dans le pays peuvent aider à prévenir la radicalisation et l'extrémisme religieux violent. Les prochaines réunions devaient aborder les moyens de contrôler la construction de mosquées, l'instruction coranique et le contenu des prêches.

Le gouvernement a engagé des leaders islamiques au cours de l'année pour parvenir à un consensus sur un texte de loi, que les leaders musulmans avaient publiquement condamnée en 2016, pour exiger que les filles restent à l'école après leurs études secondaires. L'un des objectifs de la loi est de réduire le mariage précoce. Le gouvernement a approuvé la proposition en novembre sous forme de décret.

En mars, le gouvernement n'a pas répondu publiquement aux accusations d'un groupe d'associations musulmanes qui condamnaient les efforts du gouvernement pour améliorer la santé reproductive et freiner la croissance démographique. Les Ulémas considéraient la proposition d'introduire cet enseignement spécifique comme une exposition des étudiants à du matériel pornographique, un déclin des valeurs sociales et une conspiration contre l'Islam.

La Direction des Affaires Religieuses propose d'instituer un système d'enregistrement pour les écoles coraniques qui n'étaient pas sujet à une réglementation. Selon des représentants du gouvernement et d'une importante association islamique, le désir de réglementer les écoles coraniques était motivé

par les inquiétudes suscitées par la mendicité forcée et une éducation de mauvaise qualité, ainsi que par l'incursion possible de groupes extrémistes. Le sujet devait être discuté lors du Forum islamique organisé en novembre.

Les plaintes concernant les difficultés liées à l'accomplissement du Hadj se sont poursuivies. La Commission gouvernementale pour l'Organisation du Hadj et de la Oumra a été à nouveau critiquée, comme par le passé. Certains observateurs ont critiqué la commission pour n'avoir pas négocié de manière adéquate avec les agences de voyage et parvenir à une meilleure organisation du Hajj et de la Oumra. La commission a supervisé la participation du Hajj de plus de 13 000 pèlerins au cours de l'année.

### **Section III. Statut du respect sociétal de la liberté religieuse**

Certains musulmans ont critiqué la décision du Conseil Islamique, un comité consultatif nommé par le gouvernement pour les événements et les rituels islamiques, de déplacer la fête de l'Aïd al-Adha du 1er septembre, date à laquelle la majorité du monde musulman la célèbre, au 2 septembre. Les critiques ont estimé que le Président Mahamadou Issoufou était trop laïc et trop occidental, et ils ont plaidé en faveur d'une pratique plus traditionnelle de l'islam.

Les représentants des organisations islamiques ont exprimé leur inquiétude depuis plusieurs années au sujet de la présence du wahhabisme qui continue de croître. Il n'y avait pas de données d'enquête pour indiquer le nombre de mosquées wahhabites dans le pays, ou pour soutenir ou réfuter l'impression d'une influence croissante. La majorité de la population adhère à l'interprétation malékite de l'islam sunnite, mais il y avait des branches dissidentes, et des représentants d'associations islamiques disent que certains imams, qu'ils soupçonnent d'être wahhabites, prêchent une version plus radicale de l'islam.

Le Forum interconfessionnel islamo-chrétien a continué de se tenir, réunissant des représentants des associations musulmanes et des églises chrétiennes sur une base trimestrielle. Selon les représentants des associations chrétiennes et musulmanes, il y avait généralement de bonnes relations entre musulmans et chrétiens; cependant, selon certains chefs religieux, une minorité de musulmans a rejeté tout rapprochement des musulmans et des chrétiens comme une corruption de la vraie foi et cela s'est fait ressentir sur le forum. Ces représentants religieux croient que les relations entre chrétiens et musulmans se détérioraient et que la pratique de l'observation des fêtes religieuses de l'autre diminuait.

#### **Section IV. U.S. Government Policy and Engagement**

L'Ambassadeur des Etats-Unis d'Amérique et des représentants de l'Ambassade ont continué de défendre la liberté de religion et la tolérance au moyen de rencontres avec les membres du gouvernement. L'ambassadeur a soulevé question de la liberté religieuse avec le Ministre de l'Intérieur et le Ministre des Affaires Etrangères, commentant la constitution laïque du pays et encourageant la culture de l'inclusion dans les efforts du gouvernement pour mieux réguler les écoles coraniques et les sermons du vendredi dans le but de prévenir l'extrémisme.

Les représentants de l'ambassade et de l'ambassade ont rencontré des représentants de groupes musulmans et chrétiens pour soutenir les dialogues intra et interreligieux à travers le pays. L'ambassadeur a accueilli une cérémonie de rupture du jeûne, qui comprenait des dirigeants musulmans, chrétiens et bahais; des représentants du gouvernement; et des membres de la société civile, où elle a prononcé des remarques soulignant l'importance de la tolérance interconfessionnelle. L'ambassade a également accueilli une cérémonie de rupture du jeûne dans la ville de Maradi, à l'intérieur du pays, offrant un don aux pauvres et montrant un film sur la tolérance religieuse envers les musulmans aux États-Unis.